



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

**CONVOCATION**

Date : 29/03/2024

Envoi le : 03/04/2024

Publication le : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 10  
Pouvoirs : 08  
Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.  
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.  
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir Madame Odile RITOURET.  
Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.  
Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.  
Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.  
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_07-DE



**DEL N° 09/04/2024-07 FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2024.**

Comme cela a été expliqué lors des Orientations Budgétaires 2024, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 à 43.80 %.**

**FIXE le taux de la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et assimilées, les logements vacants soumis à la THLV) pour l'exercice 2024 à 18.69 %.**

**FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 à 83.26 %.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Bertrand RITOURET

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **11 AVR. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **11 AVR. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_07-DE